

même droit, ceux-ci sembleraient alors moins privilégiés que les OSC.

Mais l'issue de cette question reste incertaine. La décision prise par l'OMC de *ne pas* accepter de mémoires dans l'affaire *Canada - Amiante* après que plusieurs OSC environnementales et au moins un universitaire aient eu sollicité la permission de présenter un tel mémoire, a été interprétée par certaines OSC comme une indication claire que l'on n'avait pas su tirer des leçons de Seattle³². Il y a là plus qu'un simple manque au niveau des relations publiques de la part d'une organisation qui a grandement besoin d'améliorer ses relations publiques. Mais ce qui importe davantage, c'est que l'Organe d'appel a été saisi de questions de fond – et qu'il devra probablement continuer de l'être s'il veut remplir le vaste mandat auquel il était destiné, soit celui de sauvegarde contre une mauvaise décision d'un groupe spécial³³.

Quel que soit l'orientation choisie par l'OMC en fin de compte, les gouvernements et les institutions internationales devront s'efforcer de traiter, de façon constructive, avec autant de groupes non gouvernementaux que possible. Si l'expérience indique que certains de ces groupes afficheront une certaine hésitation, voire de l'hostilité, la plupart des OSC manifesteront de l'intérêt et apporteront des idées constructives. L'alternative consiste à demeurer constamment sur la défensive, à répondre aux

³² Voir « A Court Without Friends? One Year after Seattle the WTO Slams the Door on NGOs », communiqué de presse de Greenpeace International et coll. en date du 22 novembre 2000.

³³ La complexité technique des questions examinées par l'Organe d'appel au titre de l'Accord SPS – par exemple, le bœuf aux hormones, le saumon australien – justifient dans une certaine mesure la souplesse de la procédure afin d'admettre des témoins experts. Pour un examen de cette question, voir, *International Trade policy and Domestic Food Safety Regulation: The Case for Substantial Deference by the WTO Dispute Settlement Body under the SPS Agreement*, de M. Trebilcock et J. Soloway, communication présentée à la conférence intitulée *The Political Economy of International Trade Law*, à l'Université du Minnesota, les 15 et 16 septembre 2000.